



Archidiocèse de Montréal

DÉCRET

OFFICE DE DÉVELOPPEMENT ET DE DONS PLANIFIÉS

En raison de la présidence qu'il assume dans l'Église particulière, il revient à l'Évêque diocésain de voir à l'*organisation* de l'administration des biens ecclésiastiques. C'est à lui qu'il revient de veiller sur l'administration de tous les biens des *personnes juridiques* qui lui sont soumises, de faire exécuter les donations « de confier l'administration économique du diocèse à des personnes non seulement honnêtes mais compétentes, de manière que cette administration puisse être proposée comme exemple de transparence pour toutes les autres institutions ecclésiastiques analogues » (Jean-Paul II, *Pastores Gregis*, 45).

Voilà pourquoi il m'a paru opportun, après avoir entendu le *Collège de Consultants* et le *Conseil pour les affaires économique*, de mettre sur pied une structure économique autonome : l'**OFFICE DE DÉVELOPPEMENT ET DE DONS PLANIFIÉS**. L'objectif de cet Office, dans le diocèse de Montréal, est d'accueillir les dons, que ce soit par legs testamentaires, pieuses volontés, collecte annuelle ou toutes autres formes de dispositions et contributions de la part des fidèles. Cet Office pourra accompagner et former les intervenants des paroisses et des missions du diocèse dans les démarches ou campagnes de financement.

Considérant que *Le critère apostolique* conduit à utiliser les biens ecclésiastiques comme un instrument au service de l'évangélisation ;

Conscient que le diocèse de Montréal répond à plusieurs nécessités ;

Conscient que le diocèse de Montréal œuvre avec de nombreuses personnes, prêtres, laïcs, religieux et religieuses ;

Considérant qu'un Office de Développement et de Dons Planifiés est un réel besoin pour mon diocèse ;

Considérant que cet Office et son Directeur sera en lien avec les différents Offices et Services diocésains ;

Considérant que cet Office et son Directeur travaille en lien et sous l'autorité de l'Archevêque de Montréal;

Moi, CHRISTIAN LEPINE, Archevêque de Montréal, constitue l'

OFFICE DE DÉVELOPPEMENT ET DE DONS PLANIFIÉS

L'Église sait que sa mission, en tant qu'elle est de nature spirituelle, embrasse aussi tous les aspects temporels de la vie humaine. Puisse la réalisation du plan de Dieu sur le diocèse et sur toute personne nous aider à proposer l'annonce de l'Évangile et la promotion humaine.

Donné au siège de la Curie Métropolitaine de Montréal ce dix-neuf mars de l'an deux mille dix-huit, en la solennité de la fête de saint Joseph.



† Christian Lépine

† Christian Lépine
Archevêque de Montréal

François Sarrazin p.c.
François Sarrazin, prêtre
Chancelier, v.é.